

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2019
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA DORDOGNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Dordogne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre total de dossiers déposés auprès du secrétariat a diminué de 16,1% sur un an car il s'élève à 1022 en 2019 contre 1218 en 2018. Cette évolution dépasse la tendance régionale (-12,9% en Nouvelle-Aquitaine).

La proportion de dossiers déposés avec un bien immobilier est, une nouvelle fois, plus élevée en Dordogne (20,7%) que dans la région Nouvelle-Aquitaine (17%) mais cette proportion enregistrée en Dordogne a significativement diminué par rapport à l'an dernier. Par ailleurs sur 12 mois glissants à fin septembre 2019, la proportion de redépôts en Dordogne (43,47%) est quasiment identique à la moyenne régionale (43,28%).

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers décidés irrecevables passe de 4,4% en 2018 à 6% en 2019, et dépasse ainsi le taux régional et national s'élevant à 5%. Pour autant, en valeur brute le nombre de dossiers déclarés irrecevables en Dordogne est parfaitement stable entre 2018 et 2019. **Dans ce contexte de baisse des dépôts de dossiers, le nombre de dossiers orientés par la commission fléchit de 19,4%**. La baisse du nombre de dossiers orientés en région n'est pas aussi forte (-8%) car les dossiers jugés irrecevables y ont été moins nombreux. **La part de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier atteint 49,57% en Dordogne**, soit davantage qu'au niveau régional (48,24%).

La part de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire demeure stable cette année à hauteur de 44% contre 44,6% en 2018, après une hausse marquée l'an passé. Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire demeurent très contenues et stables en Dordogne (2,68% en 2019 contre 2,77% en 2018) mais bien plus fréquentes qu'au niveau régional (1,13%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

En 2019, la proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement, réglant la situation de surendettement, est revenue au niveau de 2017 soit 30,9%, après un pic de 35,4% enregistré en 2018. Le niveau observé en Dordogne est bien inférieur à celui de la région Nouvelle-Aquitaine (37%) et au niveau national (40%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances) ne représentent plus que 6,66% des décisions en 2019 contre 10,1% en 2018. Le niveau observé en Dordogne rejoint ainsi celui de la région Nouvelle-Aquitaine (6,22%) qui a également diminué sur un an.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Pour conclure, la proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement atteint 75% en Dordogne, 78% en région Nouvelle –Aquitaine et 76% au plan national.

Les décisions du juge infirmant **la décision d'irrecevabilité** ou de déchéance de la commission de la Dordogne, à la suite d'un recours, sont restées parfaitement identiques sur un an (11 dossiers concernés). En revanche, les décisions du juge infirmant **la décision de recevabilité** de la commission ont plus que doublé, passant de 6 à 15. Cette dernière évolution n'est pas constatée au plan régional.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Présenter la typologie du surendettement en Dordogne et les évolutions réglementaires et législatives. Répondre aux interrogations des participants sur la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>11 réunions soit 111 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Rappel de la procédure de surendettement, droit au compte, microcrédit
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 <i>Une vingtaine de travailleurs sociaux concernés</i>	Présenter le dispositif global d'inclusion bancaire et notamment le plafonnement des frais bancaires sur incident et l'offre spécifique réservée à la clientèle fragile financièrement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Associations rencontrées dans le cadre des 11 réunions pré-citées</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Présenter le dispositif global d'inclusion bancaire et notamment le plafonnement des frais bancaires sur incident et l'offre spécifique réservée à la clientèle fragile financièrement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Action annuelle de formation auprès des étudiants en Économie Sociale et Familiale de l'école de Champcevinel

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Une action d'information des membres de la CCAPEX a été réalisée par la Banque de France de Périgueux en début d'année, notamment pour expliciter les impacts de la loi ELAN sur l'articulation des procédures d'expulsion et de traitement des dossiers de surendettement.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Aucun stage pratique n'a été organisé au sein du secrétariat, mais des formations au profit des salariés des missions locales du Grand Périgueux, de Bergerac et du Haut Périgord, ainsi que des travailleurs sociaux de la SAFED et du service de tutelle de la MSA tutelle ont été menées.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

-Accompagnement social et budgétaire : difficile à mettre en œuvre malgré les préconisations de la commission. De plus, celles-ci ne se limitent qu'au cas de PRP successives (ressources très faibles) alors que l'accompagnement pourrait se justifier dans des situations où la capacité de remboursement est largement positive.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

-Cas des redépôts justifiés par une baisse de capacité des ressources : ces dossiers sont déclarés irrecevables car la capacité de remboursement avait été sous-employée lors du premier dépôt et malgré la baisse, les débiteurs restent en mesure de respecter leur plan.

-Difficultés à limiter le nombre de PRP avec LJ (Taux de PRP avec LJ de 2.68% contre 1.13% pour la NA) bien qu'il s'agisse d'une procédure longue et difficile à mettre en œuvre compte tenu du nombre limité de mandataires. Il s'agit de personnes sans capacité de remboursement ou avec une capacité qui ne leur permet pas de conserver leur résidence principale, possédant des biens immobiliers difficilement vendables et ayant bénéficié de plusieurs délais pour vendre.

-Mise en place du plan : difficultés pour certains débiteurs à comprendre les courriers et mettre en place leur plan.

-Cas des biens en indivision : il s'avère que certains débiteurs (personnes veuves) se disent propriétaires de leur bien immobilier alors qu'une succession a été faite et que le bien se retrouve en indivision. Le traitement des dossiers est différent selon qu'il s'agit d'une pleine propriété ou d'une indivision.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Effacement fin de plan : certains créanciers ne tiennent pas compte de l'effacement des dettes en fin de plan et réclament voire prélèvent les sommes effacées.

Date : 11 février 2020

Le président de la commission

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Le secrétaire de la commission

Jean-Luc MESURE
Directeur départemental

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Dordogne

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1218	1022	-16,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,25%	43,47%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,46%	7,20%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1150	922	-19,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	19,65%	18,76%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	67	68	1,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	55,22%	47,06%	
Dossiers orientés par la commission	1157	932	-19,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,01%	49,57%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,60%	43,99%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,77%	2,68%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,64%	53,33%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1518	1126	-25,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,52%	5,68%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,41%	6,04%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,70%	42,54%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,91%	1,69%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,01%	13,14%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,99%	6,04%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,02%	7,10%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,44%	30,91%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	25,30%	24,25%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,16%	12,17%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,14%	6,66%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,90%	74,51%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	11	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Dordogne	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43%	41%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13%	11%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	31%	37%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Dordogne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	35 745	767	3 793	76,6%	82,6%	17 278	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	17 629	192	349	37,8%	20,7%	83 007	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	17 439	663	2 878	37,4%	71,4%	13 869	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	677	437	566	1,5%	47,0%	899	1,0
Dettes de charges courantes	4 058	716	2 888	8,7%	77,1%	2 932	3,0
Autres dettes	6 839	484	1 088	14,7%	52,1%	1 541	2,0
Endettement global	46 642	929	7 769	100,0%	100,0%	18 577	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Nouvelle-Aquitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	454 626	11 191	51 284	74,7%	83,9%	15 493	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	222 846	2 271	4 050	36,6%	17,0%	85 005	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	222 113	10 018	39 804	36,5%	75,1%	12 314	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	9 667	5 858	7 430	1,6%	43,9%	829	1,0
Dettes de charges courantes	62 577	10 514	41 810	10,3%	78,8%	3 169	3,0
Autres dettes	91 505	7 292	16 288	15,0%	54,6%	1 820	2,0
Endettement global	608 708	13 345	109 382	100,0%	100,0%	18 666	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0